

Plan pluriannuel relatif à l'accessibilité

Ce plan 2014-2021 sur l'accessibilité décrit les politiques et les mesures que Fundserv inc. entend mettre en place pour améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées.

Déclaration d'engagement

Fundserv inc. s'engage à fournir un environnement d'affaires accessible à ses clients, employés, candidats à l'emploi, fournisseurs, visiteurs et autres intervenants qui fréquentent ses bureaux, accèdent à l'information qu'elle diffuse ou utilisent ses services.

En tant qu'organisation, nous respectons et visons à atteindre les objectifs établis par le Code des droits de la personne de l'Ontario et les exigences établies en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité des personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), y compris les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle et le règlement des Normes d'accessibilité intégrées touchant l'information et les communications, l'emploi, le transport et, éventuellement, le milieu bâti.

Fundserv inc. s'engage à exploiter son entreprise d'une façon qui respecte la dignité et l'indépendance de toute personne handicapée et à s'assurer de la conformité de la société aux lois sur l'accessibilité. Nous nous engageons à garantir cette conformité en y incorporant nos politiques, procédures, exigences en matière d'équipement, la formation des employés et nos pratiques exemplaires. Ces politiques et pratiques feront l'objet d'un réexamen sur une base régulière.

Année 2014

Politiques d'accessibilité

- Fundserv inc. établira, mettra en œuvre, gèrera et documentera un plan pluriannuel relatif à l'accessibilité.

Renseignements d'urgence accessibles

- Fundserv inc. s'engage à fournir, sur demande, à ses clients de l'information publiquement accessible portant sur les situations d'urgence. Nous fournirons également aux employés handicapés une information qui leur est personnellement destinée portant sur les mesures d'intervention en cas d'urgence, le cas échéant.

Information et communications

- Fundserv inc. s'engage à répondre aux besoins en communication des personnes handicapées. Nous consulterons des personnes handicapées pour déterminer leurs besoins en matière d'information et de communications.
- Nous prendrons les mesures nécessaires pour faire en sorte que tout nouveau site Web et son contenu soient conformes aux lignes directrices sur l'accessibilité au contenu Web élaborées par le World Wide Web Consortium (WCAG 2.0, niveau A).

Année 2015

Formation

- Fundserv fournira à tous ses employés, aux bénévoles, aux personnes qui participent à l'élaboration des politiques de l'entreprise et aux autres personnes qui fournissent des biens, services, ou des installations au nom de Fundserv, une formation portant sur les lois de l'Ontario relatives à l'accessibilité et au Code des droits de la personne, en ce qui concerne les personnes handicapées. Cette formation sera offerte de la façon qui conviendra le mieux aux fonctions des employés, bénévoles, et autres membres du personnel.

Information et communications

- Fundserv inc. veillera à ce que les processus existants de soumission de commentaires soient accessibles aux personnes handicapées, sur demande. Nous aviserons le public de la disponibilité des formats accessibles et des formes de soutien offertes en communication, au besoin, ce qui inclura les ressources/documents de formation accessibles en format imprimé.

Aménagement des espaces publics

- Fundserv inc. se conformera aux Normes d'accessibilité pour l'aménagement de ses espaces publics lors de travaux de construction de tels espaces ou de rénovations majeures dont ils font l'objet.

Année 2016

Information et communications

Fundserv veillera à ce que :

- toute l'information publiquement disponible soit accessible, sur demande, en temps opportun, à un coût qui ne sera pas plus élevé que le coût normal imposé aux autres personnes;

- cette information soit disponible aux employés de façon qu'ils puissent faire leur travail.

Emploi

- Fundserv inc. s'engage à suivre des pratiques d'emploi équitables et accessibles.
- Fundserv prendra des mesures pour :
 - aviser le public et le personnel que nous offrons, sur demande, des mesures d'adaptation aux personnes handicapées au cours des processus de recrutement et d'évaluation, et après leur embauche, ce qui comprend toute mesure appropriée qui tient compte des besoins d'accessibilité du candidat;
 - élaborer et mettre en place un processus visant à concevoir et à documenter des plans d'adaptation, et des politiques de retour au travail personnalisées pour les employés qui ont été absents en raison d'un congé d'invalidité;
 - s'assurer que les besoins d'accessibilité des employés handicapés sont pris en compte au cours des processus de gestion du rendement, du perfectionnement professionnel, d'avancement de carrière et de redéploiement;
 - prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité qui auraient été repérés.

Année 2020

- Fundserv inc. s'assurera de l'accessibilité de ses ressources/documents multimédias ou numériques, sur demande.

Année 2021

- Fundserv inc. prendra les mesures nécessaires pour faire en sorte que tous ses sites Web et leur contenu soient conformes aux lignes directrices en matière d'accessibilité au contenu du Web élaborées par le Consortium World Wide Web (WCAG 2.0, niveau AA).